

# Pour une « Académie du Projet éducatif » de la République

**Respectable Loge, Jean de la Fontaine, Orient de Château-Thierry, Région 4**

**Mots-clefs : Continuité dans l'action, Atténuation des ruptures**

Une certaine discontinuité

Qui n'a pas constaté que sur une période de 38 ans (une carrière alors que les annuités nécessaires pour une retraite à taux plein étaient de 37 annuités et demie) l'enseignant a rencontré plus de 20 ministres, tout aussi volontaire l'un que l'autre à imprimer sa marque dans l'histoire de notre « Éducation Nationale ».

Par égard à chacun d'eux, nous nous priverons d'émettre l'hypothèse de la pratique du contre-pied pédagogique mais nous ne pouvons fermer les yeux et ignorer les « changements de cap », les « remises en question », les « mises au placard » le plus souvent sans évaluation préalable mais avec la bonne conscience que donne le temps qui passe et malgré tout, la survivance du système.

Partie 2 : la richesse du territoire.

La diversité des pratiques, le développement des « Sciences Humaines » et notamment des « Sciences de l'Éducation » dans la diversité de ses spécialités – Sociologie, Pédagogies générale et spécialisées, Psychologie, Psychanalyse, Neurologie, – le développement des pratiques de la « Recherche-Action » permettent d'accéder à celle de l'élaboration d'un « Projet Éducatif » consensuel respectueux de la diversité des approches dans les analyses de la situation pour définir des objectifs généraux qu'il faut ensuite opérationnaliser et, dans le même état d'esprit, évaluer les résultats obtenus, pour relancer la démarche de façon continue pour « un Projet Éducatif de la République ».

Partie 3 : mettre en place « une Académie du Projet éducatif de la République ».

La séquence temps d'un Ministère n'est pas adaptée à ce genre de démarche indispensable dans la préparation de l'avenir d'un pays liée à la formation initiale et continue des générations qui se succèdent. Une « Académie du Projet Éducatif » serait donc une structure permanente placée sous l'autorité du Ministre de l'Éducation Nationale et par nature composée de praticien(ne)s de haut niveau, représentatifs de tous les courants de pensée du moment, et dont l'obligation professionnelle serait d'assurer la continuité de l'action tout en respectant les choix opérés par les citoyens(nes) qui ont conduit le Ministre à l'exercice de ce pouvoir.

Quoi de plus naturel ?

Cela changerait profondément la conception de la formation initiale des enseignants et alimenterait aussi une formation continue articulée avec l'état d'avancement des travaux de cette instance.

Il faut bien évidemment concevoir la structure fonctionnelle de cette « Académie du Projet Éducatif » tout autant que celle de chacune de ses ramifications sur le terrain pour qu'elle ne soit pas une

administration de plus mais un outil opérationnel facilitant la prise de décision et l'organisation de la continuité de l'action qui restent l'apanage de celles et ceux qui en ont reçu la délégation par les représentants(e)s du peuple démocratiquement élu(e)s. Il faut aussi concevoir ses relations avec les diverses instances administratives de la structure « Éducation Nationale » à tous les niveaux.

**Création d'une structure permanente placée sous l'autorité du Ministre de l'Éducation Nationale afin d'assurer la continuité de l'action.**